

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

ABSENT : M. PONTAC Serge.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET :	<i>Tarif des visites de conformité d'assainissement- 2017.</i>
----------------	--

N° 2016 / 10 / 03

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 7 Septembre 2016,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer comme suit la visite réalisée par les agents municipaux pour attester de la conformité de l'installation d'évacuation des eaux usées vers le réseau collectif d'assainissement, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2017 :*

<i>NOM DU TARIF</i>	<i>Tarifs 2017</i>
<i>Tarif des visites de conformité assainissement</i>	<i>91,00 €</i>

- précise qu'à l'occasion de la visite obligatoire préalable à la vente d'un bien immobilier, la facturation est adressée au demandeur (notaire, ...),*

.../...

- *indique enfin que les visites de conformité systématiques décidées à BLAIN pour vérifier l'ensemble des installations raccordées, sont gratuites, tout comme la première contre-visite. Par contre, en cas de nouvelle non-conformité, le tarif de base s'appliquera.*

La gratuité de cette visite de conformité systématique est étendue en cas de cession du bien dans le délai de deux ans qui oblige à se raccorder au réseau d'assainissement des eaux usées.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-03-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016

Conseil municipal du 20 Octobre 2016
Délibération n° 2016 / 10 / 03